

## NOTES D'ENQUETE

### *SAINT-PAUL-AUX-BOIS (02) 02.03.1980*

#### **1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS**

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr)

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « B » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation précédemment classé B et nommé COUCY LE CHÂTEAU (02) 1980 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés.

#### **2 – DESCRIPTION DU CAS**

Le 2 mars 1980 vers 21h45, quatre personnes de la commune de SAINT-PAUL-AUX-BOIS (02) observent en direction de Salency (02) un objet lumineux variant du jaune au rouge et se déplaçant de manière irrégulière. A 21h55, T1 téléphone à la gendarmerie pour signaler les faits. Une équipe de gendarmes est envoyée sur place. Elle arrive peu avant 22h25, alors que le PAN n'est plus visible.

T1, T2 et T3 sont aussitôt entendus par les gendarmes pour déposer leurs témoignages, T4 le 8 mars. L'enquête de gendarmerie fait le rapprochement avec un couloir aérien d'approche de l'aéroport de ROISSY, où le coucher de Soleil a des effets lumineux particuliers sur les avions. L'enquête est close le 11 mars, puis le dossier est transmis au GEPAN

#### **3 – REEXAMEN DU CAS**

La description des lieux d'observation et du PAN sont assez précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas.

L'observation s'est faite depuis le village de Saint-Paul-aux-Bois (60). Le PAN était visible en direction de Salency (60), village situé à environ 12 km à l'Ouest-Nord-Ouest du lieu d'observation. L'azimut du PAN était donc proche de 300° (Figure 1).



## 4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique.

La longueur du temps d'observation (environ 20 minutes) est caractéristique de l'observation d'un astre. La description de déplacement rapide du PAN par deux des témoins est certainement une interprétation personnelle de leur observation, car le PAN est observé dans la même direction durant un long intervalle de temps : s'il se déplaçait rapidement, il n'aurait pas été visible aussi longtemps.

De plus, la couleur du PAN est caractéristique d'un astre proche de son coucher (puisque'il était vu vers l'Ouest).

L'hypothèse avancée par les gendarmes lors de leur enquête en 1980 d'une probable méprise avec un aéronef allant se poser à Roissy est à exclure, puisque de nombreux détails sont totalement incohérents avec cette hypothèse.

Ainsi, l'observation est trop longue pour être cohérente avec celle d'un avion, qui traverse généralement le ciel en une dizaine de minutes seulement.

D'autre part, les gendarmes avancent comme argument qu'il « a été remarqué à plusieurs reprises que le coucher du soleil avait des effets lumineux particuliers sur les appareils ». Or, le coucher du Soleil à Saint-Paul-aux-Bois a eu lieu ce jour-là à 18h31, soit plus de trois heures avant l'observation du PAN. Un avion passant au moment de l'observation ne pouvait donc plus refléter le Soleil.

Enfin, il est à noter que le « couloir aérien d'approche de l'aérodrome de ROISSY », « régulièrement emprunté par les avions, d'Est en Ouest » cité par les gendarmes est totalement incohérent avec la description fournie par les témoins : celui-ci passe au Sud de la position des témoins, au-dessus de Soissons (02), et les avions qui l'empruntent ne vont pas en direction de Noyon (60) (Figure 3).



Figure 3 : Flightradar24 – exemple d'un vol d'avion empruntant le couloir aérien cité par les gendarmes



Une vérification sur Stellarium pour Soissons (02), ville située à 18 km au Sud du lieu d'observation, pour le 2 mars 1980 à 21h45 montre la présence de Vénus dans une direction proche de celle indiquée par les témoins (Figure 4).



Figure 4 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation

L'hypothèse envisageable d'une méprise avec Vénus est confortée par le fait que :

- L'azimut de cette planète (279°) est proche de celle indiquée par les témoins (298° pour Salency).
- Sa hauteur angulaire faible de 7° lui conférerait une couleur orange, virant sur le rouge, à cause des brumes et poussières situées à l'horizon, ce qui est parfaitement cohérent avec la couleur du PAN.

Avec sa magnitude de -3,71, Vénus était alors l'astre le plus brillant dans cette zone du ciel. Il est à noter que la description du PAN par T4 est parfaitement cohérente avec celle de Vénus.

Il est également à noter que les changements de couleur du PAN lors de l'observation sont caractéristiques d'un astre brillant proche du coucher. Pour un horizon parfait, Vénus se couchait à 22h32. En réalité, Vénus s'est couchée quelques minutes plus tôt, du fait du relief (plateau du Noyonnais) dans la direction d'observation du PAN. Il est donc tout à fait normal que le PAN n'était plus visible lors de l'arrivée des gendarmes, peu avant 22h25.

Les témoins ne mentionnent à aucun moment avoir vu Vénus, alors qu'elle était en train de se coucher dans la direction qu'ils indiquent. D'une manière plus générale, les témoins mentionnent la présence d'un seul objet brillant dans le ciel, alors qu'ils auraient dû en voir deux si le PAN n'était pas Vénus. La très grande cohérence entre la position vraie de Vénus et la localisation et la description du PAN ne laisse pas de doute sur la méprise.

## 5 – CONCLUSION

Ce cas est assez consistant (quatre témoins), la description du PAN observé est assez précise. La sincérité et la crédibilité des témoins n'ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, forme, taille, couleur) avec un objet astronomique parfaitement connu : Vénus au coucher.

De plus, Vénus était en train de se coucher à l'horizon dans la direction indiquée par les témoins.

Ce n'est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause, mais l'interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (fatigue, surprise).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé comme PAN A, observation liée avec une méprise avec Vénus au coucher.